



VOS DÉMARCHES

Recensement citoyen



(https://limogesfourches.fr/sites/limogesfourches.fr/files/styles/img_1280x768_image_scale_crop_main/public/media/images/logo_republiquefrancaise_300.jpg?itok=ssaJ9gtA)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant.

Recensement

En Mairie

Présentez-vous à la Mairie de votre domicile muni(e) du livret de famille de vos parents et de votre pièce d'identité.

Documents à fournir

- Une pièce d'identité
- Un livret de famille
- Un justificatif de domicile

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

CONTACT



Mairie

11 Place de l'Église
77550 Limoges-Fourches

@ Courriel

☎ 01 64 38 87 08

🌐 Accueil & services municipaux

Par Internet

Transmettez votre dossier à la Mairie via Service Public. fr



RECENSEMENT EN LIGNE

([HTTPS://WWW.SERVICE-
PUBLIC.FR/PARTICULIERS/
VOSDROITS/R2054](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054))



VOS DÉMARCHES

Service Public

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC).

LIENS UTILES



JOURNÉE DÉFENSE CITOYEN

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>)



ECOLE DES OFFICIERS DE GENDARMERIE DE MELUN

(<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn/>)



COORDONNÉES DU CSNJ PARIS

(<https://www.defense.gouv.fr/sga/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc>)